

NOTE A L'ATTENTION DES ASSISTANTS MATERNELS

Présentation aux épreuves :
EP1 – Accompagner le développement du jeune enfant
& EP3 – Exercer son activité en accueil individuel
du **CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE
(AEPE)**

Dans le cadre d'une demande de renouvellement de l'agrément et à l'issue de la formation organisée par les services du conseil Départemental de votre lieu de résidence, vous êtes inscrit(e) à l'épreuve EP1 " **Accompagner le développement du jeune enfant** " et à l'épreuve EP3 " **exercer son activité en accueil individuel** " du CAP " **Accompagnant Educatif Petite Enfance** " (AEPE).

Cette note d'information destinée aux assistants maternels rappelle les éléments essentiels relatifs à ces 2 épreuves.

1 – MODALITÉS DE PRÉ-INSCRIPTION

1-1- PERIODE D'OUVERTURE DES PRE-INSCRIPTIONS

Vous devrez impérativement vous inscrire sur Internet entre le **9 octobre et 15 novembre 2024** **dernier délai** selon la procédure indiquée ci-après.

1-2- PROCEDURE DE PRE-INSCRIPTION SUR INTERNET

⇒ www.ac-nantes.fr

⇒ Scolarité Etudes Examens, ⇒ Examens et Résultats ⇒ Tous les examens ⇒ Examens professionnels de niveau 3 ⇒ Inscriptions ⇒ S'inscrire via l'application CYCLADES

- Vous devrez créer un compte CYCLADES puis procéder à votre pré-inscription
- Sélectionner dans le menu déroulant la spécialité suivante
« ACOMP.EDU.PETITE ENFANCE, AGRÉMENT ASSIST. MATERNEL » (3320M)
- Sélectionner la Forme Globale
- Télécharger le récapitulatif d'inscription, le vérifier, le dater et le signer
- Déposer le récapitulatif et les documents demandés sur votre compte CYCLADES à la rubrique "mes justificatifs" **avant le 22 novembre 2024**.

Pour information :

- Les épreuves se dérouleront de mi-mai à fin juin 2025.
- Vous devrez prévoir **UNE JOURNÉE** pour le passage de ces épreuves.

Si un candidat se présente devant le jury mais refuse d'être évalué, le jury indiquera sur la grille d'évaluation qu'il a refusé d'être évalué. Il lui sera alors attribué la note de zéro et l'information sera communiquée au Conseil Départemental.

2 – DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES concernant les épreuves EP1 et EP3 du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

2-1 EXPERIENCE PROFESSIONNELLE EXIGEE

Pour être autorisé(e) à vous présenter aux épreuves EP1 et EP3, vous devez justifier de **14 semaines minimum à temps plein (ou 448 heures) d'expérience professionnelle en tant qu'assistant(e) maternel(le)**, conformément au règlement d'examen du CAP AEPE. Vous ne pouvez pas comptabiliser plusieurs enfants sur une même période. Vous devez choisir le contrat le plus avantageux en termes d'horaires.



Vous devez déposer sur votre compte CYCLADES pour le

22 novembre 2024 au plus tard

- Attestation(s) de l'employeur dûment complétée(s) (cf. p5 de cette notice)
- Attestation d'agrément en qualité d'assistant maternel
- Photocopie carte identité

2-2 EPREUVE EP1 : Epreuve orale (coefficient 7) – durée : 25 minutes maximum

L'épreuve s'appuie sur un exposé du candidat à partir de **deux fiches** puis sur un entretien avec le jury (durée totale de 25 minutes).

Pendant cette épreuve, vous devrez présenter **deux fiches** : l'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien et l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages. Ces deux fiches présentent le contexte d'intervention et la description des activités.

Transmission des deux fiches relatives à l'épreuve EP1

Vous devrez **déposer sur votre compte Cyclades les 2 fiches au plus tard le 18 avril 2025** **ET les envoyer par voie postale en double exemplaire dans le centre d'examen au plus tard le 2 mai 2025** (après mise à disposition de votre convocation sur votre compte Cyclades)

Vos nom, prénom, numéro de candidat, doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche.

Des modèles d'entête de fiches sont disponibles sur le site de l'académie de Nantes :

<https://www.ac-nantes.fr/examens-professionnels-de-niveau-3-cap-et-mc-3-121709>

(cliquez sur " Dossier CAP AEPE ")

- Fiche 1 : réalisation d'un soin du quotidien
- Fiche 2 : accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages

Si vous ne déposez pas les fiches au plus tard le 18 avril 2025 sur votre compte CYCLADES, vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter à l'épreuve et la **note zéro** sera attribuée.

Le jour de l'épreuve, vous devrez **vous présenter avec un exemplaire de vos deux fiches**.

2-3 EPREUVE EP3 : Epreuve orale (coefficient 4) – durée : 25 minutes maximum

Épreuve orale (coefficient 4) – durée : 25 minutes maximum

L'épreuve se déroule de la façon suivante: élaboration d'un projet d'accueil à partir d'un ensemble documentaire (temps de préparation d'1h30) puis exposé du candidat et entretien avec le jury (durée de 25 minutes).

En votre qualité d'assistant(e) maternel(le), vous avez la possibilité de présenter un projet d'accueil réel qui prend appui sur votre contexte d'intervention professionnel du domicile. Vous devrez faire ce choix **AU MOMENT DE L'INSCRIPTION.**

Vous devrez **déposer votre projet d'accueil réel** sur Cyclades **au plus tard le 18 avril 2025** en suivant les indications ci-dessous (dossier de 5 pages au maximum). Dans ce cas, l'épreuve consistera uniquement en un exposé du projet d'accueil et un entretien avec le jury (durée totale de 25 minutes).

Transmission du projet d'accueil réel si vous faites ce choix AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

Vous devrez **déposer sur votre compte Cyclades** votre projet d'accueil réel **au plus tard le 18 avril 2025** **ET l'envoyer par voie postale en double exemplaire dans le centre d'examen au plus tard le 2 mai 2025** (après mise à disposition de votre convocation sur votre compte Cyclades)

Vos nom, prénom, numéro de candidat, doivent apparaître lisiblement en haut de chaque exemplaire du projet d'accueil.

En l'absence du dépôt du projet d'accueil sur votre compte CYCLADES **au plus tard le 18 avril 2025**, vous ne serez **pas autorisé(e) à vous présenter** à l'épreuve EP3 et la **note zéro** sera attribuée.

Le jour de l'épreuve, vous devrez **vous présenter avec un exemplaire de votre projet**.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

⇒ Le passage de ces épreuves ne donne pas lieu à délivrance du diplôme
CAP " Accompagnant Educatif Petite Enfance " .

Pour plus d'informations sur le CAP AEPE, vous pouvez consulter le référentiel de l'examen en cliquant sur le lien ci-dessous :

https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_AEPE.html



AUCUN RAPPEL NE SERA EFFECTUÉ PAR LES SERVICES DU RECTORAT, IL VOUS APPARTIENT D'ÊTRE VIGILANT(E) QUANT AUX DATES DE RETOUR DES DOCUMENTS

EP1 & EP3 DES ASSISTANTS MATERNELS DU CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE (AEPE)

CALENDRIER DU DEROULEMENT DE LA SESSION DE JUIN 2025

Octobre/ Novembre 2024	Du 9 octobre au 15 novembre 2024	Période d'inscription au CAP
	22 novembre 2024	Dernier délai pour déposer votre récapitulatif d'inscription sur votre compte Cyclades à la rubrique "mes justificatifs"
Avril 2025	18 avril 2025	Dernier délai pour déposer les deux fiches relatives à l'épreuve EP1 sur votre compte Cyclades
	18 avril 2025	Dernier délai pour déposer le projet d'accueil réel relatif à l'épreuve EP3 sur votre compte Cyclades <u>uniquement pour les assistants maternels et les employés à domicile qui ont fait ce choix au moment de l'inscription</u>
	28 avril 2025	Mise à disposition de votre convocation sur votre compte Cyclades
Mai / Juin 2025	2 mai 2025	Dernier délai pour envoyer les deux fiches relatives à l'épreuve EP1 en double exemplaire dans le centre d'examen où vous serez convoqué(e) à cette épreuve
	2 mai 2025	Dernier délai pour envoyer le projet d'accueil réel relatif à l'épreuve EP3 en double exemplaire dans le centre d'examen où vous serez convoqué(e) à cette épreuve <u>uniquement pour les assistants maternels et les employés à domicile qui ont fait ce choix au moment de l'inscription</u>
	A partir du 19 mai Jusqu'au 27 juin 2025	Déroulement des épreuves professionnelles
Juillet 2025	Mi-juillet 2025	Le relevé de notes sera à télécharger sur le compte CYCLADES, il vous appartient de l'imprimer



ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR
EN QUALITÉ D'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) AGRÉÉ(E)

➤ Je soussigné(e) Madame, Monsieur,
(Nom et prénom de l'employeur)

Demeurant (adresse de l'employeur):
.....
.....

Certifie que Madame /Monsieur, (Nom de naissance, nom d'usage et prénom du salarié)
.....

Demeurant (adresse du salarié):
.....
.....

A été mon/ma salarié(e) en qualité de :

du : __ / __ / ____ au : __ / __ / ____

Soit une durée effective totale de : jours ; soitheures

➤ Si contrat toujours en cours, indiquez le nombre de jours et d'heures effectués au **jour de la signature**

Fait à Le

Signature de l'employeur (obligatoire)